

Affaire n° 2020 – 022

**AFFECTATION DU RÉSULTAT CONSTATÉ
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE
DES POMPES FUNÈBRES**

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe des Pompes Funèbres voté à l'affaire n°2020-019 du jour, a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2019 égal à 79 170,38 euros.

Ce résultat d'exploitation ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2020.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section d'exploitation, le solde cumulé d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une inscription en recettes d'investissement au compte 001 pour un montant de 678,13 euros. Le solde des restes à réaliser d'investissement 2019 est nul et le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 0 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

Affectation du résultat constaté au CA 2019	Montants en €
Résultat d'exploitation 2019 à affecter	79 170,38
Besoin de financement de la section d'investissement à couvrir	0
Affectation proposée :	
<ul style="list-style-type: none"> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte R 1068) 	0
<ul style="list-style-type: none"> Affectation du solde en section d'exploitation (compte R 002) 	79 170,38
<ul style="list-style-type: none"> Pour mémoire, inscription du solde d'exécution reporté d'investissement (compte R 001) 	678,13

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE l'affectation du résultat 2019 telle que présentée dans le présent tableau.



Le Maire

Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-022-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020